



PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie  
Direction de la Réglementation et des  
Services aux Usagers  
Bureau des Titres  
Courriel : [pref-permis-de-  
conduire@savoie.gouv.fr](mailto:pref-permis-de-conduire@savoie.gouv.fr)

Chambéry, le - 2 MAI 2016

Mesdames et Messieurs les Maires du Département

(s/c de Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements  
d'Albertville et de St Jean de Maurienne)

Circulaire n° 07

Objet : Mise en œuvre d'une procédure dématérialisée de pré-demande de permis de conduire.

Depuis le 15 avril 2016, en Savoie, l'utilisateur qui sollicite un permis de conduire à la suite d'une perte, d'un vol, d'une détérioration ou d'un changement d'état civil, peut effectuer une pré-demande en ligne via une plateforme web dédiée.

Cette plateforme recueille de manière dématérialisée les renseignements nécessaires à la fabrication du titre. Pour votre information et celle de l'utilisateur susceptible de vous contacter, je vous indique succinctement les étapes de la procédure.

Etape n°1 : dématérialisation de la photographie de l'utilisateur et de sa signature par l'utilisation de cabines de photographies d'identité équipées à cet effet ou auprès des professionnels agréés de la photographie.

Etape n°2 : saisie par l'utilisateur de sa pré-demande, dans un compte personnel sur le site web de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) en utilisant le lien suivant : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services-associes/effectuer-une-pre-demande-de-permis-de-conduire>.

Etape n°3 : finalisation par l'utilisateur de sa demande par validation de la saisie et impression d'un justificatif de pré-demande.

Etape n°4 : contrôle de la pré-demande par l'ANTS puis invitation de l'utilisateur, par SMS ou mail, à se rendre à la préfecture de son domicile ou à lui envoyer par voie postale, les éléments complémentaires nécessaires pour l'édition du titre.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je joins à cet envoi, un exemplaire de l'affiche « campagne pré-demande » que vous pourrez apposer dans vos locaux.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Juliette TRIGNAT